



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 18704

Texte de la question

M. Luc Chatel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir du dispositif culture-lycée dont un rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale vient de mettre en cause la portée. Ce dispositif, mis en place en octobre 2010, met à disposition des lycées une plate-forme internet permettant aux lycéens d'organiser des séances de projection dans leur établissement dans le cadre d'un partenariat avec France télévisions et le Centre national de documentation pédagogique. Initialement appelé ciné-lycée, il a été élargi en mars 2012 à des événements culturels dans divers domaines du spectacle vivant (danse, musique, opéra et expositions), prenant alors le nom de culture-lycée. Ce rapport souligne le peu d'engouement qu'a rencontré le dispositif depuis sa création et les difficultés techniques qui ont pu ponctuellement retarder son application. Il recommande donc de réduire les financements de culture-lycée et, en parallèle, de développer de nouveaux ateliers culturels s'appuyant sur les DVD. Alors que le dispositif n'a que deux ans d'existence, et qu'il n'a pu encore donner la mesure entière de son rôle dans le parcours culturel des lycéens, l'éventualité de ne pas reconduire le dispositif semble en contradiction avec l'objectif affiché du ministre de permettre à tous les jeunes, sur tous les territoires, d'accéder à l'art et à la culture de la petite enfance à l'université. De plus, à l'heure où le numérique se développe dans les établissements scolaires, et alors qu'il vient de présenter sa stratégie pour le numérique à l'école, on ne peut que s'étonner que soit préconisé un retour au DVD comme support au parcours culturel des lycéens. Il lui demande donc de bien vouloir préciser ses intentions concernant le dispositif culture-lycée et de lui donner toute sa place dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie scolaire qui sera mis en place à la rentrée 2013.

Texte de la réponse

Culture-lycée est une plateforme internet mise en place en octobre 2010, d'abord sous le nom de Ciné-lycée dans le cadre de la réforme du lycée, puis élargie en mars 2012 à des événements culturels dans les champs du spectacle vivant (danse, musique, opéra, théâtre) et des arts visuels. Dans le cadre d'un partenariat avec France Télévisions et le Centre national de documentation pédagogique, cette plateforme permet aux lycéens d'organiser des séances de projection dans leur établissement en lien avec les activités de la Maison des Lycéens et avec l'aide de l'administrateur de la plateforme, nommé par le chef d'établissement. Ciné-lycée a fait l'objet d'une convention triennale avec France Télévisions le 23 avril 2010. Les droits d'exploitation et de diffusion ont été acquis jusqu'au 30 juin 2013. Un rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale et de l'inspection générale de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche a été remis en décembre 2012. Dans ce rapport sont notamment relevées d'importantes difficultés techniques qui entravent fortement l'utilisation de cette plateforme (problèmes de téléchargement, conditions d'inscription et d'utilisation jugées complexes, conditions de projection défectueuses...) et de considérables difficultés dans l'organisation horaire des séances (plateforme lancée dans le cadre de la réforme du lycée, qui a considérablement complexifié l'organisation des emplois du temps, contraintes de ramassage scolaire...). En conséquence, le coût du dispositif a été jugé très élevé au regard de l'usage des lycéens : 1,381 millions d'euros pour un total de 25 824 lycéens inscrits (1,18 % des lycéens) et 6 116 séances organisées. À la lumière de ce rapport, il a été décidé de

mettre fin au dispositif Culture-lycée. La plateforme n'est plus active depuis le 1er juillet 2013. Les usagers sont redirigés vers la page de présentation des dispositifs d'éducation à l'image du ministère. Une réflexion est en cours sur l'appropriation par les élèves d'un patrimoine cinématographique et sur les dispositifs qui doivent constituer les piliers de l'éducation à l'image dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la scolarité qui a été mis en place à la rentrée 2013.

Données clés

Auteur : [M. Luc Chatel](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18704

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1743

Réponse publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8436